



Accident avec une "borne rétractable"

Par **Mat64**, le **05/05/2009** à **11:25**

Bonjour,

Il y a quelques jours mon amie à eu un accident avec une borne rétractable dans la ville de Pau. L'accident à eu lieu de nuit, la borne était très peu visible car non éclairé (j'étais dans la voiture). Par contre il y avait un feu (rouge à ce moment là) mais qui était placé sur la gauche de la chaussée. Je ne crois pas qu'aucune indications n'était placé en amont de la borne. En arrivant sur l'obstacle nous avons bien vue le feu mais nous demandions si il était placé pour les véhicules ou les vélos (s'était un feu de petite taille), le temps de réaliser, la distance de freinage était trop longue pour éviter la borne.

Nous avons contacté la Mairie, mais nos espoirs de faire fonctionner leur assurance sont mince, auriez-vous des conseils précis pour notre cas ?

Merci de votre aide

Par **Tisuisse**, le **05/05/2009** à **11:32**

Bonjour,

Je pense que cette borne rétractable était à l'entrée d'un zone piétonne et que cette zone était indiquée par panneaux et pannonneaux ? Si c'est le cas, un recours contre la mairie me paraît assez aléatoire quand à un éventuel résultat en votre faveur.

Par **Mat64**, le **05/05/2009** à **12:09**

En fait nous revenions de chez un ami qui habite dans une zone au centre ville qui est entouré de ces bornes. L'accident à eu lieu en repartant.
(En tout cas merci de la réponse !)